

Elections CMCAS et CAMIEG

ATTENTION : Il s'agit de 2 votes séparés et bien distincts. **VOUS DEVEZ VOTER DEUX FOIS**

- Pour les actifs en vote électronique,
- Pour les inactifs en vote électronique ou vote par correspondance. (Il est possible de voter par correspondance et par vote électronique, seul le vote électronique sera alors validé)

Télécharger l'information pratique au format PDF

VOUS ALLEZ RECEVOIR DEUX ENVELOPPES

• Une avec le matériel de vote Elections CMCAS comportant les professions de foies, les listes de candidatures, une notice explicative mais surtout votre code d'accès au site de vote électronique CMCAS et l'adresse électronique de ce site.

• Une avec le matériel de vote Elections CAMIEG comportant les professions de foies, les listes de candidatures, une notice explicative mais surtout votre code d'accès au site de vote électronique CAMIEG et l'adresse électronique de ce site.

Pour les pensionnés, ils recevront en plus dans chacune de ces enveloppes le matériel de vote par correspondance. Une carte de vote sur laquelle ils devront coller l'étiquette code barre correspondant à la liste électorale de leur choix. Cette carte de vote doit être mise dans l'enveloppe spécifique dédiée à chaque élection, au dos de laquelle l'électeur doit impérativement coller l'étiquette code barre qui l'identifie.

Si les codes barres des élections CAMIEG sont mélangés avec ceux des élections CMCAS le vote sera nul des deux cotés.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas reçu ou auraient perdus leurs codes d'accès au site de vote vous pouvez obtenir un nouveau code de vote en appelant :

- Pour les élections CMCAS le N° 0810. 817.617 (ou 04.75.79.10.77 pour les DOM TOM et Etranger)
- Pour les élections CAMIEG le N° 0810. 810.315 (ou 04.75.79.10.79 pour les DOM TOM et Etranger)

Aucune voix ne doit manquer pour FO Energie et Mines !